ENGAGEMENT FINANCIER

Année scolaire 2026 - 2027

L'ensemble scolaire La Salle Saint-Denis est un établissement privé d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État. Ce statut l'autorise à percevoir certaines subventions de l'État ou des Collectivités Territoriales, pour un usage très spécifique ; le traitement des professeurs et une part importante des charges sociales liées à ces traitements sont pris en charge par l'Etat, mais le fonctionnement et les investissements restent en grande partie à la charge des familles. Chaque famille accepte, en s'inscrivant, de participer au financement des structures et services de l'Enseignement catholique.

1. Contribution des familles

La contribution financière versée par les familles sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

2. Tarifs par élève et par an

Le tarif est forfaitaire et annuel, il correspond à une durée équivalente au cycle scolaire et non au prorata des jours de présence dans l'Etablissement. En cas de départ de l'Etablissement ou d'arrivée en cours d'année, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement des frais annuels de fonctionnement au prorata temporis pour la période écoulée (mois entier) et des frais fixes pour l'année.

Secteur	Montant
○ Ecole :	1 233 €
○ Collège :	1 251 €
• *Supplément section judo :*	*80 €*
○ Lycée général et technologique :	1 356 €
○ Lycée professionnel :	1 194 €
• *Supplément option théâtre*	80€
○ S.T.S (Pôle Supérieur scolaire) :	1 722 €
○ Cotisation APEL :	35 € par famille et par an

Une carte individuelle d'accès à l'établissement et au self est remise à chaque élève *(hors primaire)* lors de son entrée dans l'établissement. Elle est valable pour toute la scolarité.
En cas de perte, le coût du remplacement de la carte est de **10 €.**
Les bénéficiaires de casier se verront facturer le remplacement de leur clé en cas de perte : **7€**

Obligatoire :

- Pour le collège :
 - Fourniture obligatoire du T-shirt La Salle Saint-Denis
 Facturation : 8€
 - Fourniture obligatoire d'une pochette NoPhone en prêt.
 Caution : 20€ (montant restitué en fin de scolarité)
- Pour les lycées et STS :
 - Fourniture la 1ère année de présence au sein de l'établissement d'un Sweatshirt La Salle Saint-Denis : **Facturation 25€**

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com

3. Réductions et aides

Pour bénéficier d'une réduction « famille nombreuse », les enfants doivent être à la charge du Parent assurant la prise en charge financière des contributions et figurer sur la déclaration d'impôts au sens du code des impôts (personnes à charge). Les réductions accordées sont les suivantes :

Nombre d'enfants	Réductions accordées
1er enfant inscrit	0%
2e enfant inscrit	0%
3e enfant inscrit	30%
4e enfant inscrit	60%
5e et +	100%

La réduction est accordée sur le montant de la contribution payable pour l'enfant en fonction de son rang dans la fratrie, le rang étant déterminé du plus au moins âgé.

Bourses : Les élèves scolarisés au collège, au lycée et au Pôle Supérieur peuvent bénéficier, sous conditions de ressources, d'une bourse de l'État. Un simulateur en ligne permet d'évaluer l'éligibilité et d'obtenir une estimation du montant de la bourse. L'accès au simulateur se fait via l'adresse : https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511
Cette demande relève de la responsabilité de chaque famille et doit être faite chaque année.
Les dossiers sont à retirer en début d'année scolaire auprès de l'accueil principal. La procuration que vous donnez à l'établissement, nous permet de percevoir les aides pour votre compte. Les montants sont versés trimestriellement et viennent, dès leur réception, en déduction des frais scolaires à payer. Le solde éventuel de la bourse, après déduction des frais de scolarité, est reversé à la famille par virement bancaire en fin d'année.

Aide à la restauration : La Région propose une aide à la restauration scolaire pour les lycéens. Cette aide est calculée en fonction du quotient familial annuel. Pour en bénéficier, vous devez nous transmettre une attestation de quotient familial téléchargeable sur le site : https://calculette-qf.iledefrance.fr.
Pour les familles assujetties, l'aide régionale est versée directement à l'établissement. Dès sa réception, le compte Click & Collect sera automatiquement crédité du montant correspondant.

4. Contribution volontaire - Solidarité

Certaines familles peuvent se retrouver face à des difficultés financières. L'établissement a donc mis en place une contribution volontaire alimentée par les parents qui le souhaitent.
Vous pouvez en indiquant lors de l'inscription ou la réinscription la somme que vous souhaitez verser librement à cette entraide. Le montant souhaité sera alors ajouté et indiqué sur la facture (selon modalités de paiement).

5. Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves APEL, partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique, a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. La cotisation facultative est de 35 € par famille et inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education ». Seules les familles adhérentes à l'APEL, pourront bénéficier de tarifs préférentiels sur les moyens mis en œuvre et subventionnés par l'APEL. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, vous devez envoyer par courrier, au plus tard **le 1er septembre 2026,** votre refus d'adhésion auprès du Chef d'Établissement.

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com

6. Acompte d'inscription et réinscription

Un **acompte obligatoire de 200 €** doit être réglé **en totalité**, y compris en cas d'inscription de plusieurs enfants. Ce versement **valide son inscription** :

- **Inscription (nouvelle entrée)** : le règlement de l'acompte doit être effectué **dans un délai de 15 jours** après le rendez-vous et la validation du dossier.
- **Réinscription** : les familles ont jusqu'au **31 mai 2026** pour régler l'acompte.

Dans les deux cas, vous pouvez utiliser l'un des moyens suivants :

- *Carte bancaire* : paiement immédiat de la totalité de l'acompte depuis votre compte Ecole Directe.
- *Virement bancaire* : immédiat ou différé (à confirmer auprès de votre banque).

IBAN **: *FR76 3000 3040 0000 0504 2430 144***

Intitulé exact du bénéficiaire **: *ORGANISME GESTION ETS J.B.DE LA SALLE***

Important : Indiquez le nom de l'élève et la classe demandée dans le motif du virement.
Envoyez la preuve du virement (mentionnant la date d'exécution) à : *compta.famille@lasallesaintdenis.com*

- *Chèque ou espèce* : Chèque à l'ordre de OGEC LA SALLE SAINT DENIS, avec le nom et la classe demandée de l'enfant, inscrit au dos. A envoyer par courrier au Service comptabilité – 6 place de la Résistance, 93200 SAINT-DENIS, ou à déposer sous enveloppe à l'accueil principal de l'établissement.

Cet acompte sera déduit lors de la facturation annuelle réalisée mi-octobre.

7. Fourniture des ouvrages scolaire, cahiers d'activité

Au primaire : Les fournitures et les livres scolaires sont à la charge des familles. L'APEL organise, chaque année, au mois de **juin** une bourse aux livres pour l'achat de livres d'occasion ou neufs à prix réduits. Pour les fournitures, l'APEL travaille avec son partenaire SCOLEO. Un lien est fourni, permettant d'accéder à la liste complète des fournitures demandées par les enseignants. Les listes de livres et de fournitures scolaires sont transmises à la fin du mois de juin via Ecole Directe et consultables sur le site de l'école : https://www.lasallesaintdenis.com et/ou sur le site de l'APEL : https://apeljbsndc.fr à la mi-juillet.

Au Collège : la fourniture des ouvrages scolaires sera à la charge des familles, plus aucun ouvrage ne sera prêté par l'établissement. Pour vous permettre de bénéficier de tarifs préférentiels, l'établissement est partenaire de l'association ARBS (www.ARBS.COM). Une information vous sera donnée ultérieurement sur le fonctionnement de la commande des ouvrages.

Aux lycées : Les livres sont prêtés par le conseil régional d'Ile De France.
Si un ou plusieurs livres ne sont pas restitués ou dans le cas d'une dégradation trop importante par votre enfant provoquant **une mise au rebus** d'un ou plusieurs livres, le montant sera facturé à la famille.

Une facturation complémentaire peut avoir lieu pour des cahiers d'activité pédagogique et/ou pastorale.

8. Activités et sorties pédagogiques

Les sorties et voyages organisés par l'établissement scolaire font partie intégrante du projet pédagogique de la classe et ne sont pas des prestations facultatives. En outre, il peut être demandé, par les enseignants des classes, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenant extérieur, théâtre, art etc....) ou en dehors du site (visite d'un musée, voyage linguistique,) **Le montant de « ces extras-pédagogiques »** est variable. Les différents projets sont exposés aux parents et donnent lieu à une **facturation complémentaire**.

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com

9. Prestations facultatives

Important : Pour les prestations ci-dessous, les tarifs définitifs de l'année scolaire 2026/2027 seront communiqués au plus tôt début juillet 2026. Les tarifs indiqués ci-dessous ne sont donc qu'indicatifs.

A- Restauration primaire et collège :

La demi-pension est facultative. Les horaires de la restauration sont de 11h20 jusqu'à 13h30.
Les tarifs ci-dessous correspondent à la formule unique et obligatoire composée :

- Plat principal, accompagnement, un produit laitier et au choix **une entrée ou un dessert**.

Vous avez la possibilité de réserver ou d'annuler *au plus tard le vendredi avant minuit pour la semaine à venir et les suivantes*, depuis votre compte Ecole Directe dans la rubrique « commande ».

Si votre enfant est externe et que vous réservez la restauration dans les délais imparti, vous bénéficierez du *tarif régulier*.
Si vous n'avez pas réservé dans les temps, votre enfant pourra se présenter à la cantine mais le *tarif occasionnel* sera appliqué.

Toute réservation non-annulée sera facturée (sauf en cas de maladie et sur justificatif).

Après validation par l'établissement, les élèves disposant d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI) et qui sont contraints d'apporter leur repas ont accès au réfectoire scolaire. Une participation aux frais (surveillance, chauffage, nettoyage, ...) est demandée.

Tarifs	Ecole	Collège
Régulier :	7€48	7€89
Occasionnel :	10€	10€
P.A.I. :	450€	450€

Les repas seront facturés mensuellement ou annuellement selon le mode de règlement.

Lors de votre inscription ou réinscription en ligne, vous allez devoir déterminer votre semaine type. Merci de sélectionner les jours auxquels vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire.

En fonction de son emploi du temps, vous aurez la possibilité de modifier cette semaine type, jusqu'au **30 septembre** depuis votre espace Eole Directe dans la rubrique *« vos informations »*.

À noter qu'un élève est considéré comme demi-pensionnaire dès lors qu'il est inscrit au moins un jour par semaine.

B- Restauration Lycée

La restauration des lycéens fonctionne sur le modèle d'une cafeteria. Elle est ouverte de 9h50 jusqu'à 14h

Depuis l'espace parent, vous devez recharger par CB la carte de l'élève. Le compte doit être suffisamment approvisionner pour pouvoir commander. Un délai entre 12h et 24h peut être nécessaire avant l'apparition du montant sur le porte-monnaie.

L'élève doit se connecter sur son espace Ecole Directe pour précommander son repas afin de bénéficier, sur une sélection d'article, d'un tarif préférentiel. La liste des articles et les prix sont disponibles à travers l'application et consultable sur place. Il est possible de commander directement au comptoir.

Au moment du passage en caisse, l'élève utilise sa carte. Le prêt de cette dernière est strictement interdit pour des raisons évidentes de sécurité. Seul le détenteur peut retirer sa commande.

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com

C- Etude

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'étude surveillée. Lieu où l'élève peut faire ses devoirs en autonomie sous surveillance d'un adulte. Il peut être aidé en cas de besoin.

Lors de votre inscription ou réinscription en ligne, vous allez pouvoir déterminer votre semaine type. Merci de sélectionner les jours ainsi que le créneau (pour le collège 6e et 5e) auxquels vous souhaitez inscrire votre enfant. Vous aurez la possibilité de modifier ces choix, jusqu'au 30 septembre depuis votre espace Eole Directe dans la rubrique « *vos informations* ».

Forfait annuel						
Secteur	**Horaires**	**1 jour**	**2 jours**	**3 jours**	**4 jours**	**Occasionnelle**
Ecole	16h45 à 17h30	85€	170€	255€	340€	6,10€
Collège 6e et 5e	15h20 à 16h10 16h30 à 17h30 15h20 à 17h30	85€	170€	255€	340€	6,10€

1- **Etude occasionnelle** :
Si votre enfant n'est pas inscrit à l'étude du soir, vous avez la possibilité de l'inscrire occasionnellement grâce à la rubrique « *commande* » sur votre espace Ecole Directe.

2- **Horaires études primaire :**
L'école ferme à 18h00 précises. Tout élève qui reste à l'étude surveillée doit être récupéré au plus tard, avant 18h00 à l'accueil de l'école. Tout dépassement de cet horaire ne peut être que totalement accidentel. Si tel n'est pas le cas, le chef d'établissement se réserve le droit de ne plus accueillir l'élève à l'étude durant une semaine et, en cas de récidive, définitivement. Si l'adulte qui vient chercher l'enfant n'est pas la personne habituelle, le professeur et l'accueil doivent en être avertis par écrit.

3- **Garderie :**
L'école primaire propose une garderie les mardis et jeudis uniquement de 17h30 à 18h30. Vous avez la possibilité de réserver ou d'annuler au plus tard 30 minutes avant, le jour même, depuis votre compte Ecole Directe dans la rubrique « *commande* ». **Le tarif est de 3.50€**

Important : L'admission à l'étude et à la garderie est un service. Un élève qui nuit au calme et au bon déroulement de ce service peut donc en être exclu momentanément et, en cas de récidive, définitivement.

D- Pastorale de l'établissement

1- Formation humaine, spirituelle et religieuse

En lien avec le projet d'établissement, il est proposé pour l'ensemble des élèves :

- Des temps de réflexion humaine et spirituelle.
- Des temps de découverte des religions.
- Des temps qui relient questions humaines et culture chrétienne.
- Des temps de témoignage et de rencontre.
- Des temps de solidarité et d'entraide.
- Des célébrations. Des messes marquant les grandes fêtes liturgiques.
- Des pèlerinages (Taizé, le Frat, le Mont St Michel…)

2- Catéchèse et formation chrétienne :

Nous proposons aux jeunes qui le souhaitent de connaître et de vivre la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ à travers :

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com

- Des groupes de K.T. (Catéchèse, approfondissement de la foi, prière, vie chrétienne…)
- Une préparation aux sacrements (Baptême – Eucharistie – Confirmation), ou à la Profession de foi, est possible pour les élèves qui ne peuvent pas s'y préparer en paroisse.
- Des temps forts (pèlerinage, rassemblement, retraite etc.).

Ces temps, qui supposent une adhésion personnelle de foi, sont facultatifs. C'est pourquoi nous vous demandons d'exprimer clairement votre souhait quant à la participation de votre enfant à ces différentes propositions. Cette décision est à prendre en dialogue avec lui.

Lors de votre inscription ou réinscription en ligne, vous allez pouvoir effectuer les choix qui se proposent à vous.

Une participation annuelle de 20€ sera demandée.

10. Modalités de paiement

Une facture annuelle détaillant tous les frais de scolarité vous sera adressée dans la deuxième quinzaine d'octobre et sera disponible sur votre espace Ecole Directe. Aucune facture papier ne sera envoyée. Dans cette dernière seront déduits les deux premiers prélèvements et l'acompte versé à l'inscription. Le solde sera réparti sur 8 mensualités égales, prélevées le 8 de chaque mois.

Le mode de paiement choisi est à cocher au moment de l'inscription ou à la réinscription en ligne.
Le (ou les) responsable(s) payeur(s) le sont pour l'année entière.

Si un seul des parents s'engage à être responsable payeur, lui seul sera destinataire des éventuelles relances en cas d'impayés. Il existe le suivi financier commun.

Quatre moyens de paiements sont possibles :

- Le prélèvement SEPA *(recommandé par l'Établissement)* :
 Ce service gratuit est effectué mensuellement (10 prélèvements de septembre à juin à la date du 8 de chaque mois). Lors de l'inscription ou réinscription en ligne il vous sera demandé de compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA, accompagné d'un RIB comportant le BIC/IBAN (mandat à renouveler chaque année).
 En cas de changement des coordonnées bancaires, et pour éviter tous rejets de prélèvement, il convient de réaliser la modification sur Ecole Directe au plus tard 15 jours avant la date du prélèvement.
- Le règlement par chèque bancaire :
 Le règlement (au trimestre) est à effectuer à l'ordre de : « OGEC La Salle Saint-Denis » adressé à la comptabilité, en mentionnant au verso le numéro famille (sur facture annuelle) ou les nom, prénom et classe de l'élève.
- Le règlement CB via votre compte Ecole Directe :

Pour les deux derniers modes de paiement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant les dates suivantes :

 - 1ère échéance le 15 novembre 2026 (1er trimestre),
 - 2ème échéance le 15 février 2027 (2e trimestre),
 - 3ème échéance le 15 mai 2027 (3e trimestre).

- Le règlement en espèces :

 Le règlement en espèces est possible dans nos locaux au service comptabilité famille. Selon la loi en vigueur, le règlement en espèces est limité à **1 000 €.** Un reçu sera alors établi en contrepartie des sommes versées.

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com

En cas d'impayés et sans explications des parents, l'établissement se réserve le droit :

- D'exclure l'enfant de la restauration.
- De résilier unilatéralement la convention de scolarisation en cours d'année scolaire, (cf. article 7 de la convention de scolarisation)
- De ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante (cf. article 9 de la convention de scolarisation).

Les frais de rejet de prélèvements ou de chèques impayés sont refacturés selon le tarif en vigueur :
Frais rejet prélèvement : 7€
Frais de rejet de chèque : 20,50€

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
Au-delà de 2 rappels comptables restés sans réponse, l'établissement fera appel à un cabinet de recouvrement, dont les frais incomberont aux familles concernées.

Le présent engagement financier doit être signé par les deux parents ou par le responsable légal sur le compte personnel Ecole Directe.

Ensemble Scolaire LaSalle Saint-Denis - 6-8 Place de la Résistance 93 200 Saint-Denis
tel: 01 55 87 45 00 - lasallesaintdenis.com